

BRÈVES

- FREE, s'ajoute à la liste des 7 opérateurs déjà en place pour accéder au Très Haut Débit. Ils seront bientôt rejoints par Orange.
- L'ATELIER CHORALE a une nouvelle présidente Martine Bellière.
- LA DANSE DE SALON propose un 2^{ème} créneau horaire le mercredi à 18h. Contact Marie-Line Brument
- La communauté de communes s'est agrandie avec 6 nouvelles communes, menant ainsi la collectivité à 34 000 habitants.



LE MARCHÉ DE NOËL

Merci à tous les parents et enseignants pour leur participation et félicitations à nos petits chanteurs pour ce moment convivial et chaleureux malgré "un froid de canard". Le marché de Noël des écoles a permis aux deux associations de récolter plus de 700 € de bénéfice. Spéciale dédicace à notre pingouin préféré !



LE CLUB DU CARILLON

Le club du Carillon, qui a fêté ses 70 ans l'année dernière, compte aujourd'hui 103 membres de 56 à 98 ans. Les membres ont pour habitude de se retrouver chaque 1^{er} jeudi du mois à 14h pour jouer aux cartes ou au triomino et chaque 2^{ème} et 3^{ème} jeudi pour des balades de plusieurs kilomètres. Par ailleurs, le club organise lotos, sorties (en prévision cabaret et Armada) et repas. Ainsi, le 7 février, le club s'est retrouvé pour fêter la Chandeleur. A cette occasion, près de 300 crêpes (dont la pâte a été confectionnée par Aline la gentille cantinière) ont été faites avec amour par une équipe de bénévoles pour satisfaire le palais des 67 convives présents. Le tout a été arrosé de cidre normand et d'une coupe de crémant. Rappelons que les ingrédients de la pâte à crêpes et le crémant ont été offerts par la municipalité. Si vous aussi, vous souhaitez passer d'agréables moments de convivialité, n'hésitez pas à contacter Mme Claudine Marquès au 06 03 96 92 76.



ETAT CIVIL

Mariages

- M. ACCETONE Carl et Mme MASSON Justine, le 22 octobre 2018
- M. MOREL Sébastien et Mme DURAND Gaëlle, le 3 novembre 2018
- M. JOYAUX Benoît et Mme CORBIÈRE Brigitte, le 24 novembre 2018

Naissances

- Lubin HURARD, né le 22 novembre 2018 à Rouen
- Elsa PACY, née le 9 décembre 2018 à St Aubin les Elbeuf

Décès

- M. MAGEUX Bernard, le 25 décembre 2018 à Pont-Audemer
- M. GODEBOUT Jean, le 28 décembre 2018 à Montivilliers

LA MAIRIE

2621 Chemin de la Vierge - 27500 Corneville-sur-Risle
Tel : 02 32 57 00 44 - Fax : 02 32 41 70 67 - Mail : mairie-de-cornevillesurisle@wanadoo.fr
Permanences : Mardi de 16h30 à 18h30, jeudi de 10h à 12h et vendredi de 14h à 16h.



www.facebook.com/Mairie-de-Corneville-sur-Risle

Vie locale

RETOUR SUR LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

Avant de remercier l'ensemble des acteurs de la vie locale, et de souhaiter à tous le meilleur pour 2019, M. le Maire a tenu, fidèle à la tradition, à faire un état des lieux des réalisations 2018.



Ainsi, un plan toiture a été mis en place sur les bâtiments communaux (bibliothèque, local du comité des fêtes, école primaire avec le changement de 120 mètres de gouttières...). L'école maternelle a également profité d'aménagements avec une nouvelle porte d'entrée et la création d'un chalet à vélos. Par ailleurs, de grands travaux de réfection de peinture ont été entrepris ici et là (préau de l'école primaire, vestiaires du parc sportif, salle communale avec également le remplacement du faux plafond...). La chaudière de l'église a été changée, des citernes gaz ont été enterrées. Enfin, l'enfouissement des réseaux chemin de la Vierge, route de Montfort et le renforcement chemin de colletot ont été réalisés en collaboration avec le SIEGE. Ces programmes de rénovations et d'améliorations se poursuivront en 2019 à l'école maternelle, à la salle communale, à l'église, sur les voies piétonnes, au niveau de la sécurité incendie, mais aussi sur de nombreuses questions environnementales. Par ailleurs, Jean-Claude Garnaud a rappelé les grands dossiers en cours avec l'achat d'un terrain de 4 hectares route de Montfort (en prévision d'une zone pavillonnaire pour séniors) ou encore le démarrage des travaux de préservation des berges de la Risle avec le SIBVR, dont nous ne manquerons pas de vous parler dans un prochain bulletin.



Lors de la cérémonie, M. COUREL a reçu l'insigne du Porte Drapeaux.

Centenaire de l'armistice UN HOMMAGE MULTIPLE

Pour cet anniversaire, Corneville s'est distinguée, grâce aux élèves notamment, qui se sont beaucoup impliqués aux côtés des élus et des anciens combattants. En chantant la Marseillaise tout d'abord mais aussi (pour les CM2) en lisant un recueil de lettres, écrites par leurs soins, où ils ont évoqué la dure vie des soldats de l'époque. Par ailleurs, la municipalité a mis en place une exposition regroupant différents documents de la 1^{ère} guerre mondiale : Affiche de mobilisation, cartes postales, courriers de soldats au front, objets militaires... autant de témoignages sur une guerre qui aujourd'hui encore résonne comme une véritable tragédie humaine. C'est d'ailleurs pour préserver le devoir de mémoire que les élèves des cours élémentaires ont visité l'exposition, commentée pour l'occasion par Mme Deflubé.

Santé

GROS SUCCÈS POUR LA MUTUELLE COMMUNALE !

Plus d'une cinquantaine de personnes ont répondu présentes pour la réunion d'information sur la mutuelle communale, et environ 85 % ont souscrit à un nouveau contrat. Si vous êtes intéressés, vous pouvez encore le faire. Mais attention, dans quelques mois, le tarif préférentiel ne sera plus proposé.

La mutuelle communale regroupe plusieurs contrats sur une même commune et permet dès lors de négocier les tarifs, de l'ordre de -30% par rapport à un contrat classique. C'est pourquoi, pour en profiter, il est indispensable de souscrire à la même période. Pour Corneville, passé juin, il sera trop tard. Sachez néanmoins que chaque contrat est personnalisé, selon les besoins de chacun. Par contre, en aucun cas, la commune ne participe à cette souscription. La mairie est simplement un facilitateur pour la diffusion de l'information, s'agissant d'un dispositif de solidarité non obligatoire (sans questionnaire de santé ni limite d'âge). Alors, si vous êtes retraités, agriculteurs, chefs d'entreprises, artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, salariés non affiliés par votre employeur, étudiants ou encore demandeurs d'emploi, et que ce dispositif vous intéresse, vous pouvez encore contacter **Mme Sandrine Bonnel, chargée de clientèle AXA, au 07 71 35 40 44.**



LE CORNEVILLAIS

Bulletin d'informations municipales n°5 - février 2019



Madame, Monsieur,

La fin de l'année 2018 nous a montré, avec le mouvement des gilets jaunes, à quel point la crise s'est invitée dans la vie de nombreux de nos concitoyens. En effet, ici et là les témoignages se succèdent et c'est pourquoi, je rappelle qu'un cahier de doléances est disponible en mairie afin que chacun puisse s'exprimer avec la certitude que son point de vue sera relayé vers les plus hautes instances.

Cette crise, la municipalité doit aussi l'affronter à travers des déceptions et des désillusions. Après la baisse sans pareil des dotations décidées par le gouvernement précédent, l'espoir était pourtant revenu avec l'annonce en juillet dernier par le Président de la République du fameux pacte Republicain, qui aurait donné un nouveau souffle à la décentralisation. Finalement, c'est au plafonnement des budgets locaux que nous avons eu droit, pour soit disant réduire les dépenses publiques... au détriment bien entendu des territoires et de ceux qui les habitent.

Découragement, c'est le sentiment que de nombreux maires ont éprouvé cette année au regard des contraintes budgétaires, du manque de considération du pouvoir central, de la perte d'influence du Maire et donc du mandat municipal. Ce malaise, nous le connaissons aussi sur la commune, mais l'équipe tiendra, en espérant tout de même que le tout nouveau ministère des collectivités, conduit par M. Lecornu, soit à la hauteur de ses prétentions, à savoir plus de dialogue et d'écoute. Pour cette dernière année du mandat, nous gardons néanmoins le cap avec toujours le souci d'une gestion rigoureuse, condition indispensable pour pallier aux difficultés. Vous verrez à travers ce bulletin, et plus en détail dans le prochain qui évoquera le budget, que nous continuons d'investir afin de préserver le service public. Ainsi, écoles, salle communale, trottoirs, sécurité incendie, réseaux électriques auront toute notre attention.

Mais le gros dossier de cette année est sans doute le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le Programme Local de l'Habitat). Cet outil permettra de planifier l'aménagement du territoire de manière cohérente, pour répondre aux besoins des habitants, permettre le développement local, tout en respectant l'environnement. A partir d'un diagnostic, des enjeux forts seront déterminés et donneront les grandes orientations sur les questions d'urbanisation, d'habitat, de paysage, d'espaces publics, de commerce, d'agriculture, de développement des zones industrielles et artisanales, de tourisme, de transports, etc. Le PLUIH détermine ensuite, à la parcelle, les règles générales régissant l'usage du sol et ses servitudes d'utilisation. Bien entendu, au regard des enjeux, une réunion publique sera organisée afin de répondre à toutes vos interrogations.

Bien à vous,

Jean-Claude Garnaud
Maire de Corneville-sur-Risle

AGENDA

Samedi 9 Mars
Fêtes des Jeux
Salle Communale
Mars
Concert Rétina de l'Atelier Choral
Samedi 27 Avril
Repas des écoles
Salle Communale
Dimanche 12 Mai
Foire à Tout du Comité des fêtes
Dimanche 26 mai de 8h à 18h
Elections Européennes
Salle du conseil de la mairie.
Juin
Concert fin d'année de l'Atelier Choral
Samedi 29 Juin
Kermesse des écoles
Cour des écoles
Samedi 6 Juillet
Foire à Tout nocturne du comité des fêtes
Cour des écoles



Vie professionnelle DES CORNEVILLAIS À L'HONNEUR !

Félicitations à Nicolas Thonnel, qui a été distingué Maître d'Apprentissage pour avoir accueilli et formé 10 jeunes apprentis dans sa boucherie de Pont-Audemer. Mais l'histoire ne s'arrête pas là puisque Guillaume Thonnel, son fils, a été félicité par la Fondation des Jeunes Apprentis sous la coordination de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie pour son parcours professionnel exceptionnel. En effet, après son CAP et son BP, Guillaume a été médaillé lors du très sélectif concours des Meilleurs Apprentis de France en arrivant 3^{ème} du département.

Enchaînant les succès, il s'est ensuite classé second du département aux olympiades des métiers... De quoi assurer la relève en toute sérénité !



Guillaume et Nicolas Thonnel, récompensés par la fondation des jeunes apprentis pour leur investissement dans la formation professionnelle.

Vandalisme SOURIEZ, VOUS ÊTES FILMÉS !

Des dégradations ont été commises récemment au parc sportif. Mais les auteurs de ces méfaits, des mineurs, ont oublié une chose : le système de vidéo protection... qui a tout enregistré. Attention, la responsabilité pénale est aussi engagée pour un mineur quel que soit son âge (l'enfant est alors reconnu coupable d'une infraction). Les parents, civilement responsables, devront répondre financièrement.



LE CORNEVILLAIS

Rédacteur en chef : Jean-Claude Garnaud
Photo et réalisation : Commission communication
Rédaçtion, mise en pages et impression 700 ex :
NOTA BENE - 06 15 14 45 67
www.communication-normandie.fr
En couverture : Des enfants de Corneville (primaire et collège) présents à la cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1918

INSEE (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES) ENQUÊTE SUR CORNEVILLE-SUR-RISLE

L'INSEE réalise une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité auprès d'un échantillon de logements du territoire choisis de façon aléatoire. Certains de ces logements se trouvent sur la commune. Une enquêtrice, Mme Autrive, prendra contact avec les personnes concernées. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage, ne travaillent pas ou sont retraitées. Elle apporte également des informations sur l'état et l'évolution du marché du travail, ainsi que sur les conditions de travail, les parcours professionnels et la formation des plus de 15 ans. Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles et ne servent qu'à l'établissement de statistiques ; la loi en fait la plus stricte obligation.



Le 25 décembre 2018 notre ami Bernard MAGEUX nous quittait. Conseiller municipal de 2008 à 2014, il s'est dévoué au service des autres en tant qu'écrivain public. Il fut le créateur de l'antenne AVC Haute-Normandie dont le siège est à Corneville. Il s'est fortement impliqué pour servir au mieux cette cause qui lui tenait tant à cœur. Un grand merci Bernard.



Prévention DES GESTES SIMPLES POUR LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Arrivé en 2004, le frelon asiatique colonise petit à petit tout le territoire. Mais en observant le cycle de vie de ce frelon à pattes jaunes, on s'aperçoit que chacun peut agir très utilement contre ce fléau..



Bien reconnaître les nids primaires et agir tôt !

La reine est seule durant une quinzaine de jours suivant la fondation du nid, visible à partir des mois d'avril-mai. Ainsi, soyez vigilants envers les abris de jardin, ou tous les endroits abrités. Plus le temps passe et plus il deviendra difficile pour le particulier de détruire un nid de frelons asiatiques sans aide extérieure. Néanmoins, s'il est encore petit, pour le détruire vous pourrez soit l'écraser (si pas plus gros qu'une balle de ping pong), ou utiliser un insecticide directement par l'orifice à la base du nid. Il est important de détruire ces nids à la tombée du jour ; seul moment où la reine se trouve à l'intérieur. Dans le cas où vous détruiriez le nid sans la reine, celle-ci ne mettrait pas longtemps à retrouver un abri pour un nouveau nid.



Les nids secondaires

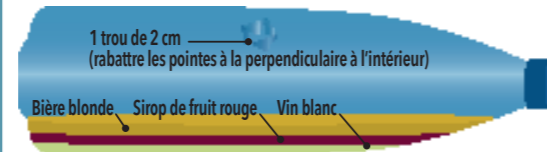
Plus vous allez avancer dans la saison et plus le risque de vous faire piquer lors de la destruction va s'élever. En effet, le nombre de frelons assurant la défense du nid augmente avec la taille de celui-ci. Nous vous déconseillons fortement de vous attaquer à un nid de frelons dont la taille dépasse celle d'une balle de tennis. La défense du nid est alors très efficace et vous seriez vite repérés et attaqués. A ce niveau de développement du nid, faites intervenir un professionnel. N'utilisez surtout pas le tir au fusil pour le détruire, vous ne feriez que disperser les reines !

IMPORTANT : Piéger les reines avant qu'elles ne fassent un nid

Les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles meurent. Seules les reines (fécondées à l'automne) se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs, etc... et n'en sortent que début février. C'est à ce moment que nous devons être prêts ! En disposant dans nos jardins, sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids. Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles en plastique d'eau minérale, de percer 1 petit trou puis de verser sur environ 3 cm un mélange composé de :

- 1/3 de bière blonde
- 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles)
- 1/3 de sirop de fruit rouge

Laissez en place ces pièges de février jusqu'à l'automne. Changez la mixture de temps en temps pour qu'elle soit toujours attractive. Surtout, assurez-vous que les occupants sont bien morts en vidant le piège car ils peuvent se réveiller et repartir. Laissez tout de même un ou deux frelons à l'intérieur, cela attirera les prochains à se faire piéger. Dès le mois de mai, les frelons sont gourmands de protéines ; le piège peut donc être agrémenté de têtes de crevettes ou de morceaux de poissons.



attirera les prochains à se faire piéger. Dès le mois de mai, les frelons sont gourmands de protéines ; le piège peut donc être agrémenté de têtes de crevettes ou de morceaux de poissons.

DOSSIER

Entretien et environnement DES SOLUTIONS POUR LES CIMETIÈRES



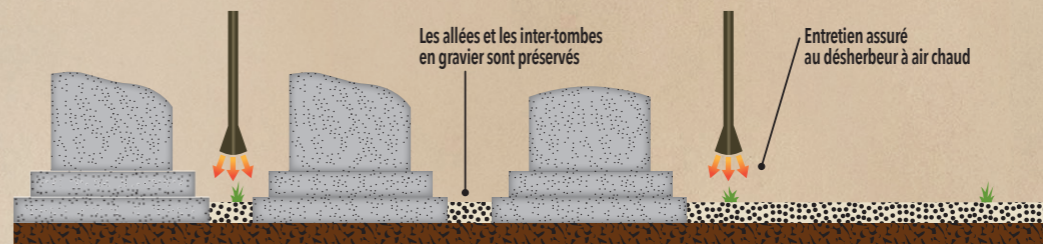
Suite à l'interdiction des produits phytosanitaires, la commune met en place un plan d'actions non chronophage pour l'entretien des cimetières et adapté à la typologie de chacun d'entre eux !

Le nouveau cimetière



Le décaissement des graviers et pose de gazon ultra-résistant. L'entretien assuré à la tondeuse. Les graviers des allées du nouveau cimetière seront enlevés afin de permettre la pose d'un gazon ultra résistant et peu poussant, ne craignant aucunement les piétinements. L'aménagement sera fait au printemps mais il faudra être patient puisque ce type de gazon met plus de temps à s'installer. A noter que le fond de forme des allées principales sera préservé, afin de permettre aux véhicules funéraires ou de service de circuler.

L'engazonnement du nouveau cimetière permettra de ne plus utiliser d'herbicide comme nous l'impose la Loi. Le site deviendra un bel espace vert qui ne demandera pratiquement pas d'entretien. En effet, en raison du type de gazon, seules 5 à 8 tontes seront nécessaires par an, diminuant par la même occasion le volume de déchets verts. A noter que pour passer entre les tombes, la municipalité investira dans une petite tondeuse électrique équipée d'un système de mulching (l'herbe coupée est propulsée sous le carter et recoupée jusqu'à 7 fois, ne laissant que de petites particules).



L'ancien cimetière

Ici, un engazonnement n'est pas préconisé en raison de l'étroitesse des allées et des inter-tombes. Pour désherber les espaces avec graviers, les agents municipaux utiliseront un matériel professionnel, le RIPAGREEN®. Ce système d'air chaud pulsé permet d'éclater les cellules des plantes, les faisant ainsi mourir en 1 à 2 jours.

Ce matériel ne sera vraiment efficace qu'après 3 passages. Ensuite, l'entretien nécessitera environ 5 passages par an pour être tranquille. Efficace, ce désherbeur à gaz permettra une passe rapide avec peu de gaz, ne créant pas de frais de fonctionnement au-delà du raisonnable. En ce qui concerne l'engazonnement, la municipalité l'envisage avec parcimonie le long de l'église en complément de semis de vivaces.

LE TARIF DES CONCESSIONS

Concessions : 30 ans 92 € / 50 ans 153 €
Colombarium : 15 ans 670 € - Cavurnes : 15 ans 250 €
Jardin du souvenir : Gratuit

À noter que la commune a posé 5 cavurnes supplémentaires ainsi qu'un nouveau bloc au colombarium avec 6 cases.



La nouvelle génération de désherbeur thermique RIPAGREEN® permet de créer un choc thermique rapide sur 40cm, éclatant ainsi la partie chlorophyllienne du végétal. Le processus de photosynthèse est alors stoppé. La plante se dessèche ensuite naturellement avec un résultat visible au bout de quelques jours.

Vie économique EURE INSECTES

Fiers des entreprises de la commune, nous avons à cœur de vous présenter leurs activités. Pour ce 5^{ème} numéro, c'est Eure Insectes, désinsectiseur, qui est à l'honneur.



Installée depuis 2010 sur la commune, la société Eure Insectes est gérée par Kriss ISAAC. Sans pitié pour les punaises, cafards, puces, guêpes et frelons, Eure Insectes est depuis 2015 largement sollicitée pour détruire les nids de frelons asiatiques. En effet, de 2 nids il y a 4 ans, Kriss ISSAC, en a détruit 16 l'année d'après, puis 43 et enfin 172 l'année dernière. Un travail de titan qui semble être un éternel recommencement, puisque 1 nid compte 4 à 5 reines qui créeront chacune leur nid l'année suivante.

UNE AIDE FINANCIÈRE

Pour la destruction des nids de frelons secondaires, le département vous aide à hauteur de 30 % sur un plafond de 100 € (sur facture). N'hésitez pas à venir en mairie pour plus d'informations mais aussi pour déclarer la présence d'un nid découvert lors de balades, par exemple.

Environnement VIVRE SANS PHYTO, C'EST POSSIBLE !

Depuis le 1^{er} janvier 2019, tout comme les collectivités, les particuliers ont interdiction d'utiliser, de détenir ou d'acheter des produits phytosanitaires (sauf produits de biocontrôle, produits autorisés en agriculture biologique et produits classés à faible risque). Alors, vivons sans phyto... c'est possible !

L'Agence Régionale de l'Environnement vous propose un kit pour vous aider à adopter de bonnes pratiques pour entretenir votre jardin, sans phyto. Vous pouvez, soit le télécharger sur www.are-normandie.fr/jardinsanspesticides, soit le demander en mairie. Vous y trouverez de nombreux trucs et astuces pour repousser les insectes, diminuer la fréquence de tonte et de désherbage (avec des outils adaptés), préserver votre potager des mauvaises herbes... le tout dans le respect de l'environnement.

Un concept qui vous permettra d'avoir un plus beau jardin avec plus de biodiversité, soyez en sûr !

